



Appel à candidatures en vue de l'octroi de bourses pour le cours international d'experts en évaluation organoleptique des huiles d'olive vierges (Université de Jaén) - 20^e édition (2023)

Dans le cadre de son programme de coopération technique et de formation de 2023, le Conseil oléicole international (COI) prévoit d'octroyer 25 bourses pour le *cours international d'experts en évaluation organoleptique des huiles d'olive vierges*, dispensé à l'Université de Jaén (Espagne). Ces bourses couvrent les frais d'inscription, les dépenses de voyage au début et à la fin du cours ainsi que trois versements mensuels de 860 € (pour la nourriture, le logement) et l'assurance universitaire.

Ce cours a pour objectif d'enseigner aux étudiants les bases théoriques et la méthode d'évaluation organoleptique de l'huile d'olive, l'analyse des facteurs et des attributs positifs et négatifs qui déterminent la qualité organoleptique des huiles d'olive et leur relation avec les processus de culture, d'élaboration et avec d'autres paramètres physico-chimiques généraux de contrôle de la qualité. Le cours débutera le 25 septembre et se terminera le 20 décembre 2022.

Le cours sera imparti simultanément en espagnol et en anglais. Il est recommandé aux participants dont la première langue n'est pas l'espagnol de s'inscrire au cours intensif à l'espagnol organisé par l'Université de Jaén au début du mois de septembre.

La date limite pour le dépôt des candidatures est le 30 mars 2023. Les candidats devront envoyer à iooc@internationaloliveoil.org le formulaire de candidature (annexe I), une lettre de motivation, une photocopie de leur carte d'identité ou passeport, une copie de leurs diplômes et certificats universitaires, de leurs diplômes de compétences linguistiques et un bref CV fournissant au moins les informations suivantes :

1. Nom complet (prénom en minuscules, nom de famille en majuscules)
2. Adresse complète, en précisant la ville, le code postal et le pays.
3. Numéro de téléphone (de préférence portable et ligne fixe directe)
4. Adresse électronique (privée et professionnelle)
5. Numéro d'identification fiscale ou numéro de passeport
6. Date de naissance
7. Nationalité
8. Domaine de spécialisation
9. Emploi actuel : entreprise/institution, poste, fonctions, etc.
10. Expérience professionnelle antérieure : entreprises/institutions, postes, fonctions, etc.
11. Qualifications : diplômes/cours, université/centre, date, etc.
12. Compétences linguistiques (au moins anglais et espagnol)

Le cours s'adresse à des :

- Ingénieurs et diplômés :



- i. Diplômés en chimie, génie chimique, technologie alimentaire, pharmacie, biologie, environnement, biotechnologie et business et administration.
 - ii. Ingénieurs et masters (chimie, alimentation, agriculture, sylviculture, environnement, mécanique, électrique, électronique et industriel).
 - iii. Diplômés de niveau universitaire.
- Producteurs, personnel technique de l'industrie oléicole et toute personne du secteur intéressée (directeurs, gestionnaires et responsables d'huileries, coopératives ou unions de producteurs, d'entreprises de conditionnement ou d'exportateurs d'huiles d'olive, et laboratoires publics ou privés de contrôle de la qualité).

Les participants devront avoir formation ou une première expérience dans le secteur oléicole.

Un engagement à temps plein étant requis, les participants ne pourront pas exercer d'autres activités professionnelles pendant la durée du cours.

Ces bourses ne seront attribuées qu'aux ressortissants des pays membres du COI qui remplissent toutes les conditions du processus de sélection.

Le soutien du représentant du pays ou d'une organisation officielle de l'administration publique du pays membre sera également considéré comme un atout.

Les candidats retenus seront sélectionnés sur la base de leur profil et de leur connaissance de l'espagnol ou de l'anglais.

L'attribution des bourses est soumise aux disponibilités budgétaires.

Le dépôt des candidatures n'oblige en aucun cas le COI à sélectionner les candidats soutenus par ses membres.

Les principes régissant la bourse et les critères d'exclusion, de sélection et d'attribution aux fins de l'évaluation sont décrits à l'annexe II.

Les candidats pourront être exclus du processus de sélection. Le COI pourra demander des documents supplémentaires aux candidats ou des précisions sur les documents soumis.

Les bourses d'études peuvent être gérées par un autre organisme, généralement l'université.



INTERNATIONAL
OLIVE
COUNCIL

CONSEJO
OLEICOLA
INTERNACIONAL

CONSEIL
OLEICOLE
INTERNATIONAL

CONSIGLIO
OLEICOLO
INTERNAZIONALE

المجلس
الدولي
للزيتون

ANNEXE I - FORMULAIRE DE DEMANDE

20E ÉDITION DU COURS INTERNATIONAL D'EXPERTS EN ÉVALUATION
ORGANOLEPTIQUE DES HUILES D'OLIVE VIERGES - 2023

Informations personnelles

Nom de famille :
Prénom :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :

Études

Diplôme universitaire :
Université :
Années d'études :
Autres études :

Informations professionnelles

Lieu de travail (institution/entreprise) :
Emploi actuel :
Fonctions :
Adresse :
Site web :

Emploi précédent

Lieu de travail (institution/entreprise) :
Poste :
Fonctions :
Adresse :
Site web :

Adresse pour la correspondance

Rue et numéro :
Ville : Code postal : Pays :
Téléphone (indiquer le code du pays) :
Fax :
Courriel :



Languages (VG=Very good, G=Good, M=Medium, I=Insufficient)

LANGUE	EXPRESSION ORALE	LECTURE	ÉCRITURE
Espagnol			
Anglais			
Autres			

Pièces justificatives*

Diplôme universitaire	
Relevé de notes	
CV	
Lettre de motivation (description détaillée des raisons de la candidature, impact attendu de la bourse sur les activités du candidat).	
Certificats de langues	
Autre (indiquer)	

* Une copie des documents suffira. Au moment de l'inscription, les participants devront présenter les documents originaux accompagnés d'une photocopie. Les diplômes universitaires et les relevés de notes délivrés hors d'Espagne devront être certifiés par voie diplomatique, conformément aux instructions qui seront dûment fournies par l'université.



ANNEXE II - PRINCIPES RÉGISSANT LA BOURSE : CRITÈRES D'EXCLUSION, DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION DES BOURSES AUX FINS DE L'ÉVALUATION

Les principes régissant les bourses d'études

- L'objectif de ces bourses est de contribuer à atteindre les objectifs fixés dans l'actuel Accord international sur l'huile d'olive et les olives de table.
- Principe de non-lucrativité : les bourses ne peuvent avoir pour objet ou pour effet de générer un profit pour le bénéficiaire.
- Principe de non-rétroactivité : les dépenses encourues avant l'octroi officiel de la bourse ne sont pas couvertes.
- Principe de non-cumul : une même demande ne peut donner lieu à l'octroi d'une bourse qu'à un seul bénéficiaire par exercice financier.
- Principes de publicité, de transparence et d'égalité de traitement.

Critères d'exclusion

Les critères d'exclusion sont conçus pour évaluer l'éligibilité des candidats.

Les candidats seront exclus de cet appel à candidatures si :

- Ils ne sont pas ressortissants des pays membres du COI.
- Ils ne répondent pas aux exigences de l'université.

Critères de sélection

Les critères de sélection permettent d'évaluer la capacité du candidat à réaliser l'activité/le programme de travail proposé.

Les candidats doivent avoir les compétences et les qualifications requises pour mener à bien le programme de travail proposé.

Pour être sélectionnés pour une bourse d'études, les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- Exigences académiques : ingénieurs, diplômés, titulaires d'une licence ou d'une maîtrise :
 - i. Diplômés en chimie, génie chimique, technologie alimentaire, pharmacie, biologie, environnement, biotechnologie et commerce et administration.
 - ii. Ingénieurs et masters (chimie, alimentation, agriculture, sylviculture, environnement, mécanique, électrique, électronique et industriel).
 - iii. Diplômés de niveau universitaire.
- Exigences professionnelles : producteurs, personnel technique de l'industrie oléicole et personnes intéressées : directeurs, gestionnaires et responsables d'huileries, coopératives ou unions de producteurs, d'entreprises de conditionnement ou d'exportateurs d'huiles d'olive, et laboratoires publics ou privés de contrôle de la qualité.



- Bonne connaissance de l'espagnol ou de l'anglais, qui seront les langues de travail du cours.

Les candidats devront démontrer qu'ils travaillent, mènent des recherches ou se forment dans le secteur oléicole.

Critères d'attribution

Les critères d'attribution sont conçus pour évaluer la qualité des candidatures.

Les critères utilisés pour l'attribution des bourses sont les mérites des candidats et leur expérience de travail, de recherche ou d'étude dans le secteur oléicole, particulièrement dans des laboratoires publics ou privés de contrôle de la qualité.

Une connaissance préalable de l'espagnol ou de l'anglais est requise pour participer à ce cours.

Le soutien des représentants des Membres du COI sera considéré comme un atout.

La lettre de motivation devra exposer les raisons de la candidature au programme (description détaillée des raisons pour lesquelles une bourse est nécessaire) et l'impact attendu de la bourse sur les activités du candidat.

En cas d'égalité entre deux candidats d'un même pays, le candidat le plus jeune sera sélectionné.

La plus grande diversité géographique possible sera recherchée lors de l'attribution des bourses.

L'attribution des bourses d'études est soumise à la disponibilité budgétaire.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE	POINTS
FORMATION ACADÉMIQUE (MÉRITES)	40
TRAVAIL, RECHERCHE OU ÉTUDES DANS LE SECTEUR OLÉICOLE	50
Soutien des représentants des Membres	7
Lettre de motivation (description détaillée des raisons de la demande de bourse) expliquant l'impact attendu de la bourse sur les activités du candidat.	3